

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2021
DES NON SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Cette feuille de calcul à compléter, est annexée à la
déclaration de revenus professionnels de :

Numéro de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Raison sociale de l'entreprise

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Indiquez ci-dessous, la date de clôture de votre exercice comptable

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--

● Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

● Si vous avez une ou plusieurs activités dont l'une au moins est imposée au "réel" ou selon le régime de la "déclaration contrôlée" (BNC), vous devez compléter ce document pour celle(s) qui relève(nt) de ce(s) régime(s) d'imposition.

Les revenus perçus par les membres de votre famille n'ont pas à être mentionnés dans ce document.

1. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéficiaires agricoles "RÉELS"				
Veuillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.				
			RÉGIME DU BÉNÉFICIAIRE RÉEL SIMPLIFIÉ	RÉGIME DU BÉNÉFICIAIRE RÉEL NORMAL
1	Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéficiaires agricoles	+	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143
2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	-	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143
3	(ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéficiaires, déductions et exonérations	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B §3 du cadre B case e de l'imprimé n°2139	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151 ligne XJ de l'imprimé n°2151 Ligne A1 et montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n°2151
4	(ajouter) Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	+	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
5	(déduire) Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	-	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139 B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151
6	(déduire) La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ou en compte d'achats des animaux abattus	-	Comptabilité	Comptabilité
7	(déduire) Montant de la DJA (ou fraction de la DJA si option pour l'étalement)	-	Comptabilité	Comptabilité
8	(ajouter) Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	+		
9	(déduire) Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	-	Comptabilité	Comptabilité
10	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	=	À reporter dans le cadre B de la déclaration de revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.	

